



PROCES-VERBAUX OFFICIELS DU CONSEIL GENERAL

SEANCE DU MERCREDI 28 AVRIL 2021

A 19H45, A L'AULA DU CIFOM-ET

4^e séance

Présidence : M. Philippe Rouault

37 membres sont présents.

Membres excusés : MM. Pierre-Yves Eschler et Stéphane Reichen

Membres absents : MM. Oskar Favre et Gabriel Gaffiot

M. Philippe Rouault, président : Je vous rappelle la mise à disposition, à l'entrée, de crayons, papier et désinfectant. Lorsque vous prenez la parole, merci de vous désinfecter les mains avant de toucher le micro. Vous remarquerez l'installation de pupitres de chaque côté, ce qui est plus pratique.

Je vous informe également que le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2021 a été accepté par le Bureau, sans modifications.

Ordre du jour

1. NOMINATION

21-102 de l'organe de révision pour la Fondation Bellevue 40

4. RAPPORTS DU CONSEIL COMMUNAL

21-4604 à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 101'000.- pour la réfection d'un tronçon et le remplacement de l'éclairage public, et de Fr. 66'000.- pour la mise en séparatif du réseau dit du « Casse-Culs » aux Brenets.

21-4605 à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 300'000.- pour la réalisation d'une étude sur la stabilisation du centre-ville du Locle.

6. INTERPELLATION

21-602 De Mme Caroline Erard et consorts (Les Verts) : Le temps des vélos

7. RÉSOLUTION

21-703 De Mme Anne-Lise Debets et consorts (POP) : Accès à la vaccination Covid

DU 28 AVRIL 2021

9. MOTIONS

- 21-903 De M. Vivian Bologna et consorts (POP) : Pour le développement de l'offre extrascolaire en faveur de la Jeunesse des Brenets
- 21-904 De Mme Priscille Hoesli et consorts (Les Verts) : Petite route de campagne ou rallye de Corse ?
- 21-905 De M. Stéphane Reichen et consorts (PS) : Pour un plan de relance en faveur des acteurs locaux : accompagnons la sortie de la crise pandémique !

10. QUESTION

- 21-1001 De Mme Suzanne Zaslowski et consorts (POP) : À quand la convocation de la Commission santé-social ?

21-102 – Nomination de l'organe de révision pour la Fondation Bellevue 40

Mme Caroline Erard, Les Verts : En prenant connaissance de la proposition du Conseil communal de confier la révision des comptes 2021-2023 de la Fondation Bellevue à la fiduciaire Soresa SA, Les Verts constatent que c'est tout à fait en adéquation avec les statuts de la fondation et se réjouissent du bon travail réalisé par cet organe de révision.

Nous nous posons quand même la question du prix de la prestation, qui s'élève à CHF 1'000.- par année pour une comptabilité somme toute assez simple. En effet, depuis plusieurs années, seules quelques lignes comptables sont à vérifier, vu le rythme d'activités restreint de ladite fondation. Nous nous demandons alors s'il ne serait pas judicieux de trouver une personne comptable de confiance et indépendante au Locle qui pourrait assurer ce mandat pour un prix convenable.

M. Pierre Surdez, PLR : Le groupe PLR a pris connaissance du rapport relatif à la nomination de l'organe de révision pour la Fondation Bellevue 40. Nous remercions les auteurs pour la clarté du document qui nous est proposé.

Nous sommes conscients que la proposition qui nous est faite répond aux obligations statutaires. Le travail effectué les quatre dernières années est de très bonne facture, avec une excellente collaboration entretenue, et satisfait entièrement le Conseil de fondation.

Nous trouvons ce choix judicieux, car nous pensons, qu'à l'heure actuelle, nous ne trouverons pas de conditions plus avantageuses. D'autre part, la fiduciaire a accepté de poursuivre le mandat, cas échéant, aux mêmes conditions.

Enfin, pour émettre une petite note négative, il aurait été préférable que ce mandat incombe à une société de notre commune. Et il est clair pour nous que, dans quatre ans, pour des questions logiques et légales, un autre organe de révision devra être nommé.

Dans tous les cas, le groupe PLR Le Locle/Les Brenets acceptera à l'unanimité ce rapport et, de ce fait, que la révision des comptes 2021-2023 de la Fondation Bellevue 40 soit confiée à la société Soresa SA.

Mme Joëlle Eymann, PS : Au vu des éléments présentés dans le rapport, le groupe socialiste acceptera à l'unanimité la nomination de la fiduciaire Soresa SA comme organe de révision pour la Fondation Bellevue 40.

M. Jean-Marie Rotzer, POP : Je m'exprimerai ici en tant que président du Conseil de fondation Bellevue 40. Effectivement, CHF 1'000.- peut sembler beaucoup, mais cela reste, malgré tout, un montant modeste, comparé aux tarifs habituellement proposés par les sociétés fiduciaires.

Dire que la comptabilité de la Fondation Bellevue 40 est très simple et se résume à quelques lignes n'est plus vrai. En effet, le Conseil de fondation, conscient du fait que la fondation disposait d'une fortune importante, mais qu'elle perdait chaque année les montants nécessaires pour la révision, ainsi que pour différents frais administratifs, a décidé de réaliser un placement pour cet argent. Ceci complique nettement plus les travaux de révision.

De plus, il y a un peu plus de quatre ans, lorsque le Conseil général a dû décider de confier un mandat de révision pour la Fondation Bellevue 40, il y a eu un appel d'offres auprès de plusieurs sociétés fiduciaires : certaines sociétés de la place n'ont pas répondu, d'autres ont

répondu et étaient largement plus chères. Nous avons vraiment choisi la société fiduciaire qui avait le meilleur rapport qualité-prix. Depuis que la fiduciaire Soresa est chargée de la révision des comptes, nous ne pouvons que louer le travail qui a été fait.

M. Claude Dubois, directeur du Dicastère des Energies, des Finances et des Ressources humaines (DEFRH) : J'ai mis un peu de temps pour répondre car j'attendais la position du POP. Mais il est vrai que, comme le président de la fondation représente le POP, il a certainement dû omettre le fait de dire que le groupe, je l'espère, acceptait la proposition du Conseil communal.

[Ndlr : le représentant du POP confirme hors micro les propos de M. Dubois] Voilà, merci. Le Conseil communal remercie tous les groupes de donner leur accord à ce rapport et d'accepter cette proposition. Effectivement, les statuts de la Fondation Bellevue 40 obligent le Conseil général à valider l'organe de révision. Le président de la fondation l'a dit : pour une révision, CHF 1'000.- est un prix d'ami. Il faut savoir que des diplômes et une formation bien particulière sont nécessaires, et c'est un profil que l'on ne trouve pas à tous les coins de rue, surtout en ville du Locle. Il n'y a pas de sociétés éligibles pour fonctionner comme organe de révision. En tout cas au niveau du Locle. Il y a une société qui le fait, mais en collaboration avec une autre société hors du Locle, ce qui ne peut qu'augmenter les prix.

Aussi, CHF 1'000.- est un montant tout à fait correct, et je peux vous dire d'expérience que l'on peut considérer que c'est un peu le prix plancher, puisque d'autres offres ont quand même été évaluées à CHF 1'500.-.

J'aimerais encore vous dire une petite chose : comme cela peut se faire dans le cadre de la révision des comptes des fondations et des sociétés anonymes, la fondation a la possibilité d'un *opting-out*, c'est-à-dire qu'elle peut se dédouaner d'un contrôle. Toutefois, il lui appartiendra d'entreprendre les démarches et de voir ce qu'il en est.

Je vous lis les critères de dispense de l'obligation de désigner un organe de révision :

- lorsque le total du bilan de la fondation au cours des deux exercices successifs est inférieur à CHF 200'000.-,
- la fondation n'effectue pas de collectes publiques,
- la révision n'est pas nécessaire pour révéler exactement l'état du patrimoine et les résultats de la fondation,
- l'autorité de surveillance révoque la dispense lorsque les conditions prévues à l'al. 1 ne sont plus remplies.

Toutefois, cette dispense ne libère pas la fondation de l'obligation de présenter un compte rendu à l'autorité de surveillance, évidemment. L'As-So est très pointilleuse et surveille les fondations d'une manière assez sérieuse et ne laisse quasiment rien passer. S'il n'y a pas d'organe de révision, c'est l'As-So qui prend le relais et je ne sais pas si ce contrôle a un coût.

Voilà ce que je voulais vous dire. Le Conseil communal réitère en tout cas ses remerciements à l'ensemble du Conseil général.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Philippe Rouault**, soumet au vote la proposition du Conseil communal de **nommer la fiduciaire Soresa SA comme organe de révision pour la Fondation Bellevue 40**, pour la période 2021-2023, laquelle est **acceptée à l'unanimité**.

21-4604 – Rapport à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 101'000.- pour la réfection d'un tronçon et le remplacement de l'éclairage public, et de Fr. 66'000.- pour la mise en séparatif du réseau dit du « Casse-Culs » aux Brenets

M. Théo de la Reussille, POP : En premier lieu, le POP tient à remercier le Conseil communal pour ce rapport d'investissement aux Brenets, au lieu-dit du « Casse-Culs ».

Le POP a apprécié le contenu du rapport, les enjeux sont clairement résumés et permettent ainsi de prendre une décision en toute connaissance de cause. Par ailleurs, et sauf erreur de notre part, ce rapport revêt un côté symbolique et historique puisque c'est le premier rapport d'investissement débattu par le nouveau Conseil général concernant l'ancien territoire communal des Brenets.

Concernant la mise en place d'un système séparatif, le POP, comme il l'a toujours fait, soutien avec conviction cette évolution qui est essentielle aux yeux de notre parti.

Concernant l'éclairage public, le POP soutient la proposition du Conseil communal, notamment de déposer la ligne actuelle pour la remplacer par un système de bornes à hauteur d'environ 1,20 m.

Néanmoins, nous avons été surpris par la description des travaux, qui évoque la pose et le raccordement de sept luminaires de type « Borne ». En effet, selon le descriptif des travaux, c'est un secteur d'une longueur d'environ 70 mètres qui est concerné. A nos yeux donc, trois ou quatre bornes seraient largement suffisantes pour assurer la visibilité et la sécurité des piétons, tout en restant attentifs aux économies d'énergie et en limitant également légèrement les coûts.

Nous espérons vivement que le Conseil communal analysera notre proposition avec la plus grande attention. Pour autant, nous ne déposerons pas d'amendement.

En conclusion, le groupe du POP votera avec conviction les deux arrêtés liés au chantier dit du « Casse-Culs ».

Mme Martine Sieber, PS : C'est avec plaisir que nous avons pris connaissance de la première demande de crédit aux Brenets concernant la réfection du chemin dit du « Casse-Culs », du remplacement de son éclairage, ainsi que la mise en séparatif du réseau d'eau.

Comme pour chaque ouverture de route ou de chemin, il nous paraît effectivement important de continuer la séparation eaux claires/eaux usées.

Nous avons relevé avec intérêt que l'éclairage sera équipé de détecteurs de mouvements, s'inscrivant ainsi dans un souci d'économie d'énergie. Nous espérons cependant que les bornes ou lampadaires choisis resteront dans le style dernièrement installé dans le village.

Ce chemin est le passage emprunté par les touristes qui se rendent à l'embarcadère. Dès lors, il nous paraît judicieux de signaler clairement un chemin de substitution au chemin du « Casse-Culs », afin que les touristes s'y retrouvent. Les panneaux touristiques en place indiquent ce chemin, qui sera dès lors fermé.

Nous nous demandons également s'il ne serait pas plus opportun d'exécuter ces travaux à un autre moment qu'en été, en raison de la fréquentation du village à cette saison, et donc de faciliter aux touristes l'accès pédestre à l'embarcadère des Brenets.

Dans la même préoccupation, pour des raisons touristiques, nous nous demandons ce qu'il en est des travaux envisagés pour le chemin du bord du Doubs jusqu'à la plage de l'Arvoux.

Le groupe socialiste acceptera le crédit et son arrêté.

Mme Priscille Hösli, Les Verts : Nous nous félicitons que le Conseil communal de notre nouvelle commune continue d'investir dans le village des Brenets, pour améliorer le séparatif, améliorer l'éclairage public et le rendre moins nocif pour l'environnement, ainsi qu'améliorer un cheminement piétons bien emprunté en haute saison touristique.

En revanche, nous déplorons le manque de plan précis pour l'éclairage public et le manque de photos du pilori, pour les personnes qui ne le connaissent pas, lequel est une particularité peu connue du village des Brenets.

Depuis plusieurs années, l'installation de lanternes de style « ancien » a permis de donner un certain cachet au village et nous avons peur que les bornes prévues gâchent un peu cette image. Il nous semble aussi qu'il aurait été judicieux de demander l'appui de la Commission du tourisme pour la valorisation de ce pilori, qui aurait tout à gagner à être déplacé dans un endroit plus visible.

M. Cédric Dupraz, directeur du Dicastère de l'Urbanisme, de la Mobilité et de l'Agglomération (DUMA) : Le Conseil communal vous remercie de l'acceptation de ce rapport concernant une demande de crédit pour le chemin piétonnier du « Casse-Culs ». Comme cela a été relevé, il s'agit de la première demande de crédit concernant le territoire des Brenets, indépendamment du budget 2021, qui est soumise au Législatif.

Il s'agit donc d'une demande de crédit de CHF 101'000.- pour la réfection du tronçon, de la place de la Fontaine, mais également, avec une plus-value urbanistique, pour la rénovation de l'esplanade de l'église historique et la mise en valeur du pilori. Effectivement, celui-ci est peut-être peu connu, apparemment même des brenassiers. Il y a donc véritablement la volonté de valoriser ce patrimoine historique, remontant au XVI^e siècle, ainsi que ce pilori. A ma connaissance, il n'y en a que deux, en tout cas en Suisse romande. Nous nous sommes approchés de notre historienne pour voir dans quelle mesure nous pourrions mettre un peu plus en lumière ce pilori avec un texte explicatif.

Les CHF 101'000.- permettront le remplacement de l'éclairage public et une demande de crédit complémentaire de CHF 66'000.- permettra la mise en séparatif du réseau. Celle-ci bénéficiera, comme à l'accoutumée, d'une subvention entre 20% et 40%, vraisemblablement de 40% avec l'activation du séparatif. Ces travaux s'inscrivent dans la continuité de ceux réalisés en 2016, acceptés par les autorités brenassières à l'époque. Le montant du crédit qui vous est proposé aujourd'hui a été inscrit au budget 2021, en accord avec les deux autorités en 2020, et accepté par votre Autorité.

Pour en revenir aux différentes questions concernant l'éclairage public, vous avez vu que c'est la Ville du Locle qui investit cette fois-ci dans l'éclairage public, ce qui n'est pas habituel, puisque c'est généralement la société Viteos qui investit. Nous appliquons finalement ce qui se passait au niveau de la collectivité des Brenets. En l'occurrence, il s'agit bien d'un investissement de la Ville, Viteos rachetant, à futur, le réseau.

En matière d'éclairage pour piétons, il n'y a pas d'obligations, mais seulement des recommandations. Néanmoins, la volonté est de supprimer la ligne aérienne et de remplacer les deux lampadaires de 4 m de hauteur par six à sept bornes avec détecteurs de mouvements, afin de favoriser une économie d'énergie. Le but est de valoriser ce cheminement de manière cosy.

A l'heure actuelle, deux variantes sont analysées : une variante avec des bornes tous les 15 m et une autre avec des bornes tous les 12 m. Il faut néanmoins préciser que la différence entre un lampadaire et une borne, en matière de puissance, c'est diviser par dix la consommation et les coûts énergétiques : la puissance est de 100 W environ pour un

lampadaire, un mât, et 10 W pour une borne, celle-ci bénéficiant en plus d'un détecteur. Ce sont, en tout cas, les informations qui m'ont été transmises.

De par notre expérience, ainsi que celle de Viteos, là où l'éclairage est supprimé ou abaissé au seuil minimum, à l'exemple de ce que nous avons réalisé au Communal, soit les gens sont contents, soit ils sont totalement indifférents car ils ne se rendent généralement même pas compte de la diminution de la lumière. Et on l'a dit, c'est quelque chose de relativement judicieux, tant pour l'environnement que pour la biodiversité.

S'agissant du cheminement de l'Arvoux, nous nous sommes approchés du Canton concernant cet objet. Pour l'heure, il n'y a pas d'entrée en matière, les rives étant protégées. A l'heure actuelle, il n'y a pas eu d'approche et d'analyse préalable pour ce projet, à notre connaissance, en tout cas au niveau du canton. Nous verrons dans quelle mesure il est possible d'envisager quelque chose.

La consultation sur la revitalisation des rives et des plans d'eau sur territoire neuchâtelois court jusqu'à vendredi. La Ville du Locle a pris part à ce processus de consultation. Là aussi s'inscrit la volonté du Canton et de la Confédération de revitaliser les rives du Doubs, malheureusement pour une période qui ne nous satisfait pas, 2033-2040, sauf erreur, cela n'étant pas judicieux. Vous savez que le Doubs est aux soins intensifs, en tout cas à nos yeux. Des mesures et des interventions au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel ont eu lieu, ainsi qu'au niveau du Conseil national. Je crois que la pérennisation du Doubs, ses analyses en termes de biodiversité, mais également son état hydrologique doivent être une priorité. C'est dans ce sens que nous souhaitons aller et que s'est orientée notre prise de position dans le cadre de la consultation.

Je n'ai pas l'impression d'avoir oublié d'autres questions, mais certainement qu'une ou deux sont passées à la trappe et, cas échéant, je demanderai aux conseillers de bien vouloir les reposer. En conclusion, cet investissement améliorera le rendement de la STEP, par l'activation du séparatif, en lien également avec les travaux au Bourg-Dessous et au Pré-du-Lac. De plus, comme déjà dit, cela apportera une plus-value urbanistique et également touristique, dans une certaine mesure, avec un repositionnement de ce bâtiment chargé d'histoire. Je vous remercie de l'acceptation de ce rapport.

M. Gérard Pulfer, PLR : Le PLR va accepter les deux arrêtés. Ils ont été très bien présentés et nous allons dire oui. J'ai toutefois une petite question à poser : le long du chemin du Casse-Culs, dans la partie basse, se trouvent trois réverbères qui ont environ 3 ou 4 ans. Vont-ils disparaître ou seront-ils maintenus ?

M. Cédric Dupraz, directeur du DUMA : Je remercie le conseiller général Pulfer de son intervention. A ma connaissance, les lampadaires de la partie basse devraient être maintenus, ce d'autant plus qu'ils ne seront pas amortis, puisqu'ils ont une existence de 4 ans.

Comme je l'ai dit, les lampadaires de 4 m de hauteur seront changés ainsi que celui qui est près de la fontaine. Je ne l'ai pas précisé, mais celui-ci aura évidemment une esthétique similaire à ceux de la rue du Lac, c'est-à-dire un lampadaire de style XIX^e siècle.

Mme Martine Sieber, PS : J'aimerais juste reposer la question à M. Dupraz par rapport aux touristes, aux indications touristiques et à l'échéance de cet été.

DU 28 AVRIL 2021

M. Cédric Dupraz, directeur du DUMA : Je vous remercie du dépôt de votre question. Effectivement, il y a la volonté d'aller relativement vite avec ce rapport. Vous le savez, il a été présenté en commission de l'urbanisme pas plus tard que ce lundi. Nous aurions peut-être pu prendre plus de temps, mais la volonté est véritablement de lancer les marchés publics assez rapidement et d'effectuer les travaux le plus vite possible, sachant qu'il y a encore le délai référendaire. Le but est de limiter l'impact sur la période estivale, puisque visiblement, à notre connaissance, en tout cas, ce chemin piétonnier est quand même relativement bien utilisé durant cette période.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Philippe Rouault**, soumet au vote la **prise en considération du rapport 21-4604**, laquelle est **acceptée à l'unanimité**.

Soumis au vote, **l'arrêté concernant un crédit de CHF 101'000.- pour les travaux de génie civil au « Casse-Culs » aux Brenets** est **accepté à l'unanimité**.

Soumis au vote, **l'arrêté concernant un crédit de CHF 66'000.- pour le séparatif au « Casse-Culs » aux Brenets** est **accepté à l'unanimité**.

ARRETE

concernant un crédit de Fr. 101'000.- pour les travaux de génie civil au « Casse-Culs »
aux Brenets

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu le règlement communal sur les finances du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de sanction
du Conseil d'État du 26 août 2015,
Vu le rapport du Conseil communal du 7 avril 2021,

Arrête :

- Article premier.- Un crédit de Fr. 101'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour le séparatif et l'éclairage public au « Casse-Culs » aux Brenets.
- Art. 2.- Le montant net figurant à l'article 1 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 3.- La dépense sera portée au compte 100648.50100.00
- Art. 4.- Les modalités d'amortissement seront de 2.5%.
- Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

ARRETE

concernant un crédit de Fr. 66'000.- pour le séparatif au « Casse-Culs » aux Brenets

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu le règlement communal sur les finances du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de sanction
du Conseil d'État du 26 août 2015,
Vu le rapport du Conseil communal du 7 avril 2021,

Arrête :

- Article premier.- Un crédit de Fr. 66'000.- HT est accordé au Conseil communal pour le remplacement du collecteur unitaire par un système séparatif au « Casse-Culs » aux Brenets
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher Fr. 7'400.- de recettes pour les eaux claires, portant ainsi à Fr. 58'600.- le montant net finalement à la charge de la ville du Locle.
- Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 4.- La dépense sera portée aux comptes :
- 100634.50320.00 pour les eaux usées Fr. 29'000.- HT.
100647.50320.00 pour les eaux claires Fr. 37'000.- HT.
- Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 2%.
- Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

21-4605 – Rapport à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 300'000.- pour la réalisation d'une étude sur la stabilisation du centre-ville du Locle

M. Michel Rosselet, PLR : Le groupe PLR a pris connaissance de ce rapport à l'appui d'une demande de crédit de CHF 300'000.- pour la réalisation d'une étude, celle-ci nous paraissant nécessaire, même urgente. L'état de certains bâtiments nous inquiète : la sécurité des locataires et des alentours des bâtiments est-elle assurée ?

La demande de ce soir concerne seulement une étude. Vu l'urgence pour certains bâtiments, pouvons-nous en connaître le délai de réalisation ?

Concernant l'article paru le 23 avril dans le journal local, il y a une erreur concernant l'Ancienne Poste : le référendum concernait un crédit pour la rénovation. Le refus du crédit avait permis de refaire une étude et de profiter de certaines aides. Le Conseil général et la population n'ont jamais voté sur la démolition de ce bâtiment. D'autre part, le PLR n'a jamais proposé de démolir ce bâtiment. Concernant le rapport de ce soir, le groupe PLR l'acceptera et est satisfait des subventions qui seront attribuées. Il remercie le Conseil communal pour cette demande.

M. Gérard Santschi, PS : La stabilité du centre-ville du Locle occupe le législatif et l'exécutif depuis de nombreuses années déjà. Plusieurs études ont été menées, notamment dans les années 1980, avec la mise en place d'un réseau de piézomètres, tant au centre-ville que dans la plaine du Col-des-Roches.

Ceci amène notre première question : pour quelles raisons n'est-il pas fait mention de telles mesures dans le cadre de cette étude ? Nous comprenons que le rapport de ce soir reprendra les études précédentes. Cependant, cette question demeure, puisque depuis 1992, ce sont 20 années qui se sont écoulées, comme l'eau dans notre sous-sol. Le groupe socialiste estime très important de continuer d'étudier notre sol et notre sous-sol pour éviter, à terme, des problèmes de stabilité d'immeubles encore plus marqués qu'actuellement.

Nous avons apprécié ce rapport, qui nous semble fort complet et détaillé. Nous avons noté que des rénovations seraient déjà possibles en obtenant des subventions communales, cantonales et fédérales, la future étude permettant cependant de mieux définir les critères d'obtention desdites subventions.

Nous avons relevé avec plaisir que la reprise en sous-œuvre des bâtiments Marie-Anne-Calame 15, l'an passé, et de l'Ancienne Poste qui, à notre avis, est un vrai succès, permet de les citer en exemple et, surtout, de les présenter aux propriétaires privés qui envisagent de rénover leurs biens. D'ailleurs, à propos de propriétaires privés, il nous semble que ce même type d'opération a été réalisé à la rue du Marais, dans une maison à côté d'un ancien cabinet dentaire. Mais je crois que, de toute façon, cela s'est déjà fait en ville du Locle.

Notons enfin que l'investissement final pour notre commune ne sera que de CHF 75'000.-, puisque les autorités cantonales et fédérales soutiendront de manière importante ce projet, ce dont nous les remercions.

Nous apprécions également qu'au point 8 soit mentionné le fait que la commission ATUEE sera informée régulièrement, et ceci dès la rentrée d'août, j'imagine. Pour reprendre la remarque du porte-parole du PLR tout à l'heure, il nous semble en effet important que cette étude se fasse vite afin que les problèmes soient également réglés rapidement.

Pour notre culture générale, nous aurions aimé que le plan en page 6 indique aussi le périmètre Unesco, à moins que le trait rouge ne le précise. Question de détail, nous vous l'accordons volontiers.

Le groupe socialiste acceptera le rapport et l'arrêté.

M. Michaël Berly, POP : Le groupe POP a pris connaissance avec intérêt du rapport pour la réalisation d'une étude sur la stabilisation du centre-ville du Locle.

Nous remercions le Conseil communal pour ce rapport de qualité, agrémenté de plusieurs références historiques. Pour notre groupe, il est indispensable de préserver notre patrimoine bâti. Ces bâtiments, même si les standards de confort de l'époque ne sont plus ceux d'aujourd'hui, représentent un témoin culturel de l'urbanisme horloger qu'il est essentiel de pérenniser. L'Ancienne Poste et l'Hôtel de la Fleur de Lis en sont d'ailleurs de magnifiques exemples.

Notre groupe s'est aussi penché sur les aspects techniques du rapport et, notamment, les procédés de stabilisation des bâtiments. Si la pose de micropieux a fait ses preuves, la possible généralisation de la méthode dite « Urettek » est très prometteuse, mais soulève quelques interrogations, notamment en termes de durée de vie de cette technique. Il sera, par exemple, judicieux de faire un bilan du bâtiment Marie-Anne-Calame 15 après quelques années.

Il y a aussi l'impact environnemental et ses conséquences sur les nappes phréatiques. Cette résine synthétique, à base de polyuréthane, donc de pétrole, ne va-t-elle pas ajouter une contrainte supplémentaire au Doubs déjà bien mal en point ? L'étude nous le dira, on l'espère.

Comme mentionné en introduction du rapport, l'un des facteurs fondamentaux historiques de l'attractivité de notre commune est l'existence de cours d'eau. La correction du Bied avec une canalisation souterraine était certainement judicieuse à l'époque. Mais nous trouvons intéressant, avec la future N20 et le nouveau PDPM, d'étudier la faisabilité de remettre à ciel ouvert une partie du Bied. Cela pourrait amener une attractivité supplémentaire au centre-ville. Pourrions-nous inclure cette analyse dans cette étude ?

Nous profitons aussi de ce rapport pour poser la question au Conseil communal sur l'avancement de la route de contournement N20, le Conseil d'Etat ayant planifié une finalisation des travaux pour 2029, les délais seront-ils respectés ?

En conclusion, le groupe POP soutiendra ce rapport, lequel, il faut le rappeler, profitera aux bâtiments communaux, mais également aux propriétaires privés désireux de préserver leurs biens.

M. Richard Gigon, Les Verts : Le groupe des Verts s'est penché sur le rapport 21-4605 avec intérêt. Nous remercions le Conseil communal pour la clarté de ce rapport ainsi que pour les informations historiques sur notre belle ville. La comparaison avec Venise, Nantes et La Tène nous a d'ailleurs un petit peu émus...

Vous dire d'emblée que notre groupe acceptera ce rapport à l'unanimité, comme toutes les mesures qui seront proposées pour améliorer la qualité de vie et l'attractivité de notre centre-ville, et ce parallèlement à la construction du contournement.

Relevons encore que cette étude concernera toute la zone, bâtiments publics et privés confondus, et qu'elle offrira une base de réflexion pour les particuliers.

A ce stade nous n'aurions qu'une seule question : quels sont les risques de pollution de la nappe phréatique dans le cas des deux variantes d'assainissement ?

M. Cédric Dupraz, directeur du DUMA : Le Conseil communal vous remercie de l'accueil favorable réservé à ce rapport sur la stabilisation du centre-ville et à une demande de crédit d'étude de CHF 300'000.-.

Je ne vais pas retracer l'historique et les spécificités de la ville du Locle, l'importance de l'eau dans la vie et le développement de la cité. Il reste que la situation est préoccupante et même urgente pour certains bâtiments, comme cela a été rappelé, notamment par le groupe PLR.

En 2020, la Ville du Locle a décidé de mettre en place une task force pour prendre en main cette problématique, task force à laquelle le Canton a rapidement adhéré en y apportant des compétences, notamment par la présence du conservateur cantonal, du géologue et de l'ingénieur cantonal, ainsi que des représentants de la société Viteos et de l'ISSKA.

Pour l'heure, il s'agit, à futur et à court terme, de donner des réponses, des solutions, aux propriétaires pour stabiliser leurs bâtiments. On parle d'une centaine de bâtiments concernés à observer, inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco. Celui-ci est compris dans le périmètre délimité par la ligne rouge sur l'illustration figurant en page 6 du rapport. Les bâtiments construits avant 1930 sont indiqués en bleu, lesquels composent plus de 88% de l'ensemble du bâti loclois.

Il y aura finalement deux phases, ou deux processus, en parallèle. D'une part, une phase d'étude, qui nous amènera jusqu'en 2023. Ceci pour autant que le timing soit respecté et que la période Covid ne la retarde pas trop. Mais pour l'heure, les feux sont au vert. Cette phase permettra de mieux connaître notre sous-sol, l'état des bâtiments en surface et l'impact des techniques envisagées, notamment le procédé Urettek. Celui-ci a fait ses preuves depuis une quarantaine d'années et est utilisé dans toute l'Europe. Cela n'exclut pas d'éventuels dommages, mais, aujourd'hui, nous n'avons pas de signaux négatifs par rapport à cette technique sur une période de plusieurs décennies, soit entre quarante et cinquante ans. Néanmoins, l'étude permettra de connaître l'impact d'une hypothétique généralisation de ce type de procédé sur l'ensemble du territoire et, notamment, son impact sur la nappe phréatique.

Il est vrai que la pose de micropieux ne perturbe pas la nappe phréatique. Par contre, si une mousse est généralisée sur l'ensemble, la nature ayant horreur du vide, il est clair que l'eau pourrait fluctuer, soit monter ou descendre, cas échéant. L'étude nous permettra de réaliser des modélisations pour savoir auprès de quels bâtiments ou dans quels secteurs ce type de méthode pourrait être utilisée. Pour rebondir sur l'intervention du groupe socialiste, il y aura également la pose de piézomètres pour la réalisation d'études, avec un suivi régulier, en collaboration avec la société Viteos. Encore dernièrement, un propriétaire a utilisé la méthode Urettek pour stabiliser son bâtiment.

En parallèle à la phase d'étude, il y aura des leviers financiers, avec l'octroi aux particuliers d'aides directes à fonds perdu. Il s'agit d'aides communales, cantonales et fédérales qui pourront être comprises entre 0% et 50% du subventionnement. Néanmoins, les études qui seront lancées, si vous les acceptez ce soir, nous permettront d'établir des critères objectifs en vue de clarifier l'octroi et les montants de ces aides.

Un processus de sensibilisation sera également conduit auprès des propriétaires. Celui-ci a déjà commencé, car, comme avec les carries, pour emprunter l'analogie que j'ai déjà utilisée par le passé, plus on intervient en amont, plus on intervient rapidement, plus l'intervention et les coûts sont moindres.

S'agissant de la N20, qui permettra d'extraire du centre-ville une bonne partie du trafic, vous avez vu que le nid d'hirondelles a été posé sur la parcelle de l'Actiflo. Il ne fallait pas loup

cette échéance en raison de la période de nidification de ces oiseaux. Cela nous aurait fait repousser d'une année le début des travaux de la N20, en raison des demandes de la part des milieux associatifs. Avec l'OFROU, toutes les conditions ont été réunies pour permettre la mise en place de ce nid. D'autre part, nous rencontrerons l'OFROU tout prochainement pour consolider l'affectation et la préparation du poste de pilotage. La démolition des bâtiments devrait commencer lors du semestre prochain.

Comme le savent la commission d'urbanisme et la commission de circulation, a lieu actuellement la consolidation des mesures d'accompagnement du Plan directeur partiel des mobilités en lien avec la N20, avec une refonte de la circulation au centre-ville. Je n'en dirai pas plus. Ces mesures ont été validées dernièrement par les Ponts et chaussées et ont été présentées lundi à la commission d'urbanisme. Toutefois, quelques étapes seront encore nécessaires avant la présentation au public et à l'ensemble de votre Autorité.

Par rapport à la question du POP concernant la faisabilité de remettre le Bied à ciel ouvert au centre-ville, je ne vous cacherais pas qu'aujourd'hui c'est une intention. Nous sommes au stade de l'intention, mais pas encore au stade de l'avant-projet, du projet ou même de la faisabilité. Cependant, en termes de valorisation de notre patrimoine urbain, il est vrai que remettre le Bied à ciel ouvert serait une valorisation urbanistique bienvenue à nos yeux.

J'espère avoir répondu à l'ensemble de vos questions. Il faut rappeler enfin que nous bénéficierons d'un subventionnement de 25% de la part du Canton et de 50% de la part de la Confédération sur les CHF 300'000.- qui vous sont demandés aujourd'hui. En conclusion, je l'ai dit, il s'agit d'offrir des perspectives aux propriétaires pour pérenniser et pour valoriser, surtout, notre bâti et la qualité de vie au sein de notre centre-ville inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco.

*[Ndlr : Intervention hors micro : **M. Richard Gigon**, Les Verts, rappelle sa question concernant les risques de pollution de la nappe phréatique dans le cas des deux variantes d'assainissement.]*

M. Cédric Dupraz, directeur du DUMA : Concernant la pollution, comme je l'ai dit, à ma connaissance, il n'y a pas eu d'effets secondaires liés aux micropieux, en tout cas sur les bâtiments où ils ont été posés.

S'agissant de la méthode Uretek, tant le service de l'environnement que les installateurs, les promoteurs, mais vous allez me dire que l'on ne sait pas si un promoteur peut avoir des données objectives, ont confirmé qu'il n'y a eu aucun effet secondaire jusqu'à présent suite à l'utilisation de cette mousse. Aujourd'hui, la méthode est protégée, elle est autorisée en Suisse, mais également partout en Europe.

M. Gérard Santschi, PS : Le Conseil communal n'a pas répondu au sujet des piézomètres. Pour les personnes qui ne le sauraient tout simplement pas, et sans vouloir faire le professeur, bien entendu, ils permettent une série de mesures du niveau d'eau dans la nappe. Il me semblerait peut-être important que ces mesures soient réalisées, puisque la pluviométrie a largement changé ces dernières années, avec plusieurs périodes, plusieurs années, je pense environ quatre ou cinq, qui tendent davantage du côté de la sécheresse et de l'étiage, que des inondations. Si les spécialistes ne retiennent pas ce moyen, je ne vais pas leur donner de leçon, mais c'est une question à laquelle j'aimerais juste avoir une réponse.

DU 28 AVRIL 2021

M. Cédric Dupraz, directeur du DUMA : Je vous remercie d'avoir reposé cette question, Monsieur le conseiller, à laquelle il me semblait, pour une fois, avoir répondu.

Effectivement, les piézomètres seront utilisés. D'ailleurs, le suivi n'a jamais cessé, en collaboration avec la société Viteos, qui effectue des relevés réguliers. Cette méthodologie sera appliquée.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Philippe Rouault**, soumet au vote **la prise en considération du rapport 21-4605**, laquelle est **acceptée à l'unanimité**.

Soumis au vote, **l'arrêté concernant un crédit de CHF 300'000.- pour la réalisation d'une étude sur la stabilisation du centre-ville du Locle** est **accepté à l'unanimité**.

ARRETE

concernant un crédit de Fr. 300'000.- pour la réalisation d'une étude sur la stabilisation du centre-ville du Locle

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu le règlement communal sur les finances du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de sanction du Conseil d'État du 26 août 2015,
Vu le rapport du Conseil communal du 7 avril 2021,

Arrête :

- Article premier.- Un crédit de Fr. 300'000. - est accordé au Conseil communal pour la réalisation d'une étude sur la stabilisation du centre-ville du Locle.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher Fr. 150'000.- de recettes de subvention fédérale et Fr. 75'000.- de recettes de subvention cantonale portant ainsi à Fr. 75'000.- le montant net finalement à la charge de la ville du Locle.
- Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 4.- La dépense sera portée au compte 100638.52900.00
- Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 20%.
- Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

21-602 – Interpellation de Mme Caroline Erard et consorts (Les Verts) : Le temps des vélos

Le printemps arrive (enfin !) et les vélos ressortent alors.

La pandémie a permis l'essor incroyable de la petite reine qu'elle soit électrique ou non. Beaucoup se sentent des ailes à utiliser ce moyen de transport toujours plus à la mode. Les Verts s'en réjouissent, il va sans dire, et ont comme objectifs que cette douce utilisation ne se restreigne pas qu'aux dimanches ensoleillés mais continue sa lancée pour devenir un moyen de transport journalier pour une partie de la population.

De plus, vu la situation sanitaire, il est fort probable que le tourisme continue de se développer cet été dans nos montagnes et une partie de celui-ci se fera certainement à vélo.

Pour cela, les Verts rêvent de voir fleurir du jaune un peu partout ! Cette couleur n'est ni verte, ni bleue, ni rouge. Elle est interpartis, elle est bonne pour tous !

Pour le moment, tant que le contournement du Locle n'est pas effectif, il est urgent d'assurer la sécurité des amateurs de ce mode de vie. Dans un premier temps, rien n'est plus efficace ni plus économique que ces lignes jaunes. Nous en verrions bien entre Le Locle et Les Brenets, sur la montée du Prévoux, du Bas-du-Crêt au centre-ville du Locle, sur toutes les rues qui permettent aux vélos de rouler en sens inverse de la circulation automobile et plus encore...

Qu'en est-il des intentions de la commune à ce sujet pour cette saison ?

Nous demandons encore que des places de parc officielles et sécurisées soient installées aux endroits stratégiques de notre commune pour les vélos comme les gares, l'Hôtel-de-ville, la place du marché, le centre des Brenets... Il est reconnu que les vols et déprédations sont moins importants avec ces dispositifs. Nous avons, par exemple, tous pu constater qu'à La Chaux-de-Fonds, après l'installation du parc à vélos couvert à la gare, les deux-roues y foisonnent.

Y a-t-il déjà des projets dans ce sens qui devraient être réalisés prochainement ?

Avant de conclure, nous souhaitons relever encore qu'à La Chaux-de-Fonds, une initiative citoyenne circule actuellement. Elle demande avec insistance le développement de la prise en compte systématique du vélo dans l'environnement urbain. Les Verts du Locle verraient d'un très bon œil que la Commune locloise soit proactive et réponde aux besoins des citoyens dans ce domaine.

Quelle est la position de la Commune sur ce sujet ?

Mme Caroline Erard, Les Verts : Je ne vais pas vous relire l'interpellation, j'imagine que vous l'avez tous lue. J'imagine aussi que tout le monde attend Les Verts sur la mobilité douce. Alors nous y voilà !

Je pense qu'il est important de relever trois questions, notamment, en premier lieu la sécurité des cyclistes en ville du Locle. Ayant moi-même acheté un vélo l'année passée, comme beaucoup de monde pendant ou après le confinement, je constate que cette manière de se déplacer est très plaisante, mais quelquefois, terriblement dangereuse.

Il est très facile de quitter Le Locle pour aller en direction de La Chaux-de-Fonds. On a une très belle piste cyclable sur le trottoir, assez large pour éviter les piétons et pour rouler

tranquillement. Tous les automobilistes nous voient. Mais il est très difficile de revenir au Locle. Très difficile, car il n'y a pas de piste cyclable pour le retour. La route est assez étroite, avec la voie bus au milieu, le trottoir, à droite, est petit. Emprunter la piste cyclable montante est terriblement dangereux car les automobilistes qui sortent des stations-services, des usines, ne regardent pas du tout ce qui se passe en amont.

Je relève aussi beaucoup d'autres possibilités au Locle et j'ai personnellement constaté, comme tous ceux qui font du vélo, je pense, qu'une simple ligne jaune donne aux cyclistes une certaine légitimité aux yeux de l'automobiliste. Il est vraiment important, avant de pouvoir aménager plus de pistes cyclables, de commencer déjà assez rapidement à tracer des lignes jaunes afin que l'automobiliste puisse comprendre qu'il y a des vélos qui circulent. Voilà pour la sécurité des cyclistes.

Il y a aussi la sécurité des vélos. Ceux-ci sont assez onéreux, notamment les vélos électriques, qui sont très vendus actuellement et sont terriblement pratiques au Locle et à La Chaux-de-Fonds, ou dans nos montagnes, vu les dénivelés. Il est vraiment évident qu'un vélo parké n'invite certaines personnes à voler des pièces.

Les vélos placés dans un parc officiel à vélos sont vraiment plus en sécurité et risquent moins de déprédations. Les gens sont plus facilement invités à se déplacer à vélo s'ils peuvent le laisser quelque part et, notamment, si c'est dans un endroit un peu abrité.

La troisième question concerne la proactivité de la Ville du Locle. Vous n'ignorez sans doute pas qu'un groupe a déposé une initiative à La Chaux-de-Fonds. Celle-ci marche assez bien et échoit en ce mois d'avril. Elle demande à la Ville de La Chaux-de-Fonds toutes sortes d'aménagements pour les vélos, ainsi qu'un montant spécifique à porter au budget de la ville chaque année pour réfléchir à la problématique des vélos, en parler et améliorer la sécurité des cyclistes.

M. Cédric Dupraz, directeur du DUMA : Le Conseil communal vous remercie du dépôt de cette interpellation, particulièrement pertinente.

Aux yeux du Conseil communal, comme pour l'ensemble des membres du Conseil général, je pense, la mobilité cyclable est primordiale. Elle est bonne pour la santé de l'environnement, mais également pour celle des individus. J'en profite pour préciser que durant l'année 2020, certes en raison du Covid et de la fermeture des frontières, l'utilisation des vélos en libre-service a explosé. Les utilisations quotidiennes ont véritablement dépassé toutes nos projections. La saison a d'ores et déjà débuté. L'abonnement coûte CHF 5.- par mois et peut être utilisé aussi bien en ville du Locle que sur l'ensemble du Littoral, voire dans d'autres villes, notamment à Genève.

Concernant votre interpellation, elle est judicieuse, mais comme il y a beaucoup d'informations, je vais essayer de les traiter de manière conséquente. Il faut rappeler que les tronçons que vous mentionnez, entre Le Locle et Les Brenets, la montée du Prévoux, le Bas-du-Crêt ou le centre-ville du Locle, sont essentiellement cantonaux et fédéraux. De plus, nous sommes soumis à différents étages législatifs. Le Plan directeur cantonal des cycles a été validé en 2017 par les communes, par le Conseil d'Etat, et a donné lieu à un crédit voté par le Grand Conseil de 5 millions de francs jusqu'en 2021.

Le plan directeur arrête les tronçons qui bénéficieront de marques jaunes, de voies propres ou de signalisation aérienne, c'est-à-dire de panneaux. La marge de manœuvre des communes hors zone urbaine est relativement faible. Néanmoins, je ne vous cacherai pas que la Ville du Locle est intervenue dans le cadre de la procédure de consultation du Plan climat, avec une demande de révision du Plan directeur des cycles, cas échéant.

La Ville du Locle actionne régulièrement les leviers à disposition pour obtenir des subventions dans le cadre des aménagements liés aux cycles. Par exemple, nous avons prévu un couvert à vélos sur la place du 1^{er}-Août, pour lequel la mise à l'enquête a eu lieu. Nous obtiendrons 30% de subventions de la part du Projet d'agglomération, plus 30% de subventions dans le cadre de la nouvelle loi sur les cycles, au niveau du Grand Conseil. Le but est donc vraiment de générer des moyens financiers et un retour sur investissement en fonction des francs qui sont déboursés dans le cadre de cette politique de promotion des cycles.

Concernant Les Brenets, il n'y a, pour l'heure, pas de mesures spécifiques aux vélos inscrites dans le Projet d'agglomération. Cependant, Les Brenets peuvent aussi bénéficier en tout cas d'un subventionnement de 30%, par exemple pour la mise en place de stations vélos en libre-service ou de couverts. Cela est prévu, ainsi que l'implantation de vélos électriques à partir de juin, une dizaine de ces vélos étant en commande à ce jour. D'autre part, pas plus tard que la semaine passée, une grosse société horlogère nous en a également commandé dix, pour le réseau public, en nous faisant une promesse d'achat.

Un nouveau crédit sera demandé au Grand Conseil, dans le cadre du Plan climat, qui prévoit une enveloppe financière de CHF 5'200'000.- allouée, notamment, aux communes pour la période 2022-2026. Si cela pouvait être couplé à un renforcement du Plan directeur des cycles, cela serait encore plus apprécié.

Par rapport aux différents secteurs : entre Le Locle et Les Brenets, il s'agit d'une route cantonale. Un marquage est toutefois prévu dans le Plan directeur des cycles. Si l'on tend vers la suppression de la ligne ferroviaire entre Les Brenets et Le Locle, il est clair que cette ligne doit devenir une voie verte. C'est le top du top : la pente est tellement faible au niveau des lignes ferroviaires que l'on peut faire passer des vélos dans un tunnel et c'est une plus-value extraordinaire en termes de tourisme. Nous avons donc également inscrit cette mesure dans le cadre du Projet d'agglomération. Pour l'instant, il y a quelques réticences de la part du Canton, car, qui dit mise en place d'une voie propre, dit également entretien, ce qui génère aussi des coûts. Pas mal d'eau va encore couler sous les ponts, mais c'est bien une volonté du Conseil communal.

Concernant le Prévoux, malheureusement les normes VSS impliquent un marquage d'une voie vélos d'une largeur de 1,8 m. La largeur de route étant de 6,5 m pour les véhicules, le tronçon du Prévoux ne permet pas ce type d'aménagement à l'heure actuelle. C'est une route cantonale, mais il faudrait procéder à une expropriation des terres, à un agrandissement du revêtement bitumeux et à la mise en place, par endroit, de murs de soutènement. Toutefois, il pourrait y avoir des parcours parallèles qui longeraient le Prévoux par d'autres endroits. J'en ai parlé dernièrement avec le président du Conseil général.

Au niveau du Bas-du-Crêt au centre-ville, une voie propre vélos est prévue dans le cadre de la N20. Nous en avons discuté encore dernièrement avec la Confédération. Il est vrai que lorsque vous descendez depuis le Bas-du-Crêt, vous avez une piste cyclable en voie propre vélos/piétons pour remonter, mais il n'y en a pas pour descendre et c'est un regret. Les normes VSS ne l'obligent pas, puisqu'il est considéré que la vitesse des vélos à la descente est quasiment la même que celle d'un véhicule. Je ne sais pas si c'est une bonne raison, mais c'est inscrit dans les normes. Cela n'empêche toutefois pas, si les gabarits sont suffisamment grands, d'effectuer un marquage sur ce tronçon qui est dorénavant en main de la Confédération.

Par contre, au centre-ville, au niveau des routes communales, la volonté du Conseil, vous l'avez remarqué depuis plusieurs années, est de généraliser les zones 30 et les zones 20 km/h, ce qui exclut, de fait, les pistes cyclables avec marquage de peinture jaune.

Toutefois, cela permet de ralentir la vitesse des véhicules et contribue à une cohabitation judicieuse, en tout cas en théorie, entre les piétons, les vélos et les véhicules. Le but est de continuer cette généralisation sur des axes plus importants. La commission de circulation est en tout cas au courant des projets de mon collègue en charge de la circulation et du responsable de l'urbanisme. Je crois que le projet a aussi été présenté en commission d'urbanisme.

Par rapport à la mise en place et au déploiement d'une politique cyclable en ville du Locle, nous avons régulièrement des séances avec Pro Vélo, deux fois par année. Cette association nous fait remonter ses intentions sous forme de fiches. En règle générale, toutes les fiches qui ont été remontées ont été appliquées. Cependant, si des projets, des intentions ou une volonté d'amélioration spécifique peuvent être envisagés, je vous invite soit à prendre contact avec Pro Vélo, comme porte d'entrée, soit à vous adresser directement au dicastère de l'urbanisme et de la mobilité. Le but est véritablement d'améliorer l'efficacité des cycles au centre-ville du Locle.

Néanmoins, bien que Le Locle ne soit pas la Mecque ou le paradis des vélos, je tiens à préciser que, sur les dix dernières années, à ma connaissance, j'avais demandé les statistiques au service du domaine public, il n'y a pas eu un seul accident impliquant des vélos, en termes de sécurisation. Le but est évidemment d'augmenter l'utilisation des cycles et je vous rejoins tout à fait.

Concernant la réalisation de parcs vélos, comme je l'ai dit, nous allons bénéficier d'argent de la part du Projet d'agglomération, et également du Canton, pour un couvert sur la place du 1^{er}-Août et un autre à proximité de l'Hôtel-de-Ville, pour commencer. Ces parcs vélos ne seront pas fermés à clé comme dans certaines villes. Je ne sais pas si c'est ce que vous aviez en tête ? Pas du tout, très bien. Je n'irai donc pas plus loin.

Vous l'aurez compris, la problématique est particulièrement importante. Nous devons absolument développer un peu plus encore les cycles en ville du Locle et sur les parcours régionaux. Nous sommes là pour accueillir et recevoir les propositions concrètes d'aménagement, d'optimisation, d'amélioration. Cas échéant, nous vous invitons à nous en faire part et nous continuerons de travailler avec l'association Pro Vélo.

M. Philippe Rouault, président : Je voulais juste préciser, en tant qu'ancien conseiller communal des Brenets, que la commune des Brenets avait déposé un projet pour faire une piste cyclable depuis les Pargots jusqu'à la sortie des Brenets. Il me semble... Je regarde mon ancien collègue du Conseil communal, M. Pulfer, mais il me semble que nous avons déposé un projet.

M. Anthony Von Allmen, PLR : *[Ndlr : intervention hors micro]* Motion d'ordre, Monsieur le Président... Je vous rappelle le règlement qui dit que le président du Conseil général n'intervient pas dans les débats. Vous devez avoir recours à votre vice-présidente pour intervenir dans les débats.

A la question du président, M. Philippe Rouault, demandant si l'interpellatrice est satisfaite de la réponse du Conseil communal, **Mme Caroline Erard** répond par l'affirmative.

21-703 – Résolution de Mme Anne-Lise Debets et consorts (POP) : Accès à la vaccination Covid

Vu la situation sanitaire liée au Covid-19,

Vu les possibilités offertes à la population neuchâteloise de se faire vacciner,

Vu l'étendue des langues autres que le français utilisées et maîtrisées par la population dans le canton de Neuchâtel,

Vu l'âge de la population neuchâteloise,

Vu que l'accès à la prise de rendez-vous peut se faire par voie informatique ou par téléphone et que ce dernier accès est souvent saturé et que tout un chacun ne dispose pas d'un réseau informatique,

Nous demandons au Conseil communal :

- Concernant les freins liés à la maîtrise de la langue :

De rendre accessible, d'entente avec le Canton, les informations concernant les démarches permettant la vaccination. Ceci en s'enquérant auprès de ses autorités, s'il est prévu de traduire les informations dans les langues les plus usitées du Canton et de les rédiger en langage simplifié.

- Concernant les autres freins liés à l'accès à la vaccination et notamment ceux liés aux démarches techniques et administratives lors de l'inscription par internet à la vaccination.

La majorité de la population locloise qui pourrait rencontrer des difficultés dans ce domaine est suffisamment entourée et accompagnée soit par son réseau soit par les partenaires sociaux et médicaux actifs sur la ville. Malgré cette solidarité, cette entraide et ces prestations il n'en demeure pas moins qu'une petite, voire infime, partie de la population n'a pas accès à ces divers soutiens.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal d'organiser un accompagnement privilégié, léger et rapide, permettant à toutes personnes, rencontrant des difficultés, d'être soutenues dans ces démarches en fournissant une aide directe (inscription en ligne ou informations) ou en réorientant vers d'autres structures compétentes.

Au vu de la faible quantité de personnes concernées, nous souhaiterions que le Conseil communal se tourne vers une structure et organisation très légère et à moindres coûts, par exemple, en identifiant et en communiquant à la population un service ou un guichet tant au Locle, qu'aux Brenets, dédié à l'accueil et à l'accompagnement dans ce domaine et ce pour une durée limitée.

Nous sommes conscients que la demande sera faible et que cette mesure ne concernera qu'une infime partie de la population, cependant et de manière à n'oublier personne, il nous semble nécessaire de proposer un cadre favorisant l'égalité.

Mme Anne-Lise Debets, POP : Nous avons déposé ce soir une résolution aux fins de traiter d'un sujet qui nous touche toutes et tous : la pandémie de la Covid. Comme vous le savez, le Canton s'est donné les moyens de permettre au plus grand nombre de se faire vacciner. Toutefois, cette possibilité doit être maintenant concrétisée au sein de la population. C'est

pourquoi il nous paraît essentiel d'offrir un service individualisé et de proximité aux locloises et loclois, aux brenassières et brenassiers.

En effet, nous n'avons pas toutes et tous les mêmes moyens, ni les mêmes possibilités en ce qui concerne l'accès à la vaccination, que ce soit en termes d'accès à l'information, de maîtrise, ou même de possession des outils informatiques ou de compréhension concernant les démarches administratives à effectuer. Aussi, c'est en vue d'atteindre une équité pour toutes et tous que nous demandons au Conseil communal de permettre à la population d'être rapidement libérée de tous les freins potentiels quant à cet accès à la vaccination.

Comme indiqué dans notre résolution, ceci ne concernera qu'une très petite partie de la population grâce, notamment, à la solidarité qui est vraiment ancrée dans les mœurs locloises et brenassières, ainsi qu'à l'investissement sans faille et aux actions des différents réseaux de santé-social de la Ville du Locle.

Nous imaginons alors qu'il ne suffirait que d'un maigre investissement supplémentaire de la commune, au travers d'une organisation légère et à moindres coûts. Nous pourrions alors imaginer qu'un lieu, un guichet, un service, en ville du Locle et au village des Brenets, soit identifié comme lieu ressource pour accueillir les personnes rencontrant des difficultés. Les personnes se présentant devraient alors pouvoir bénéficier, par exemple, d'une aide directe, soit un accès internet, soit un coup de téléphone, ou d'informations concernant les aides et les accompagnements déjà existants en ville pour tout autre type de difficulté. Par exemple, en termes de déplacements et de vaccination, de compréhension des démarches, etc.

En sus de cette offre de proximité, et en se basant sur cette même nécessité d'équité, nous souhaiterions également que le Conseil communal s'enquiert auprès des autorités cantonales, afin de se renseigner concernant une traduction plus élargie que celle disponible actuellement, ainsi qu'une rédaction en langage simplifié de l'accès à la vaccination, voire des actualités concernant le coronavirus.

Nous sommes convaincus que notre hémicycle et le Conseil communal partageront et adopteront notre résolution, qui nous permettra, sans frais excessifs, de ne laisser personne de côté.

M. Romain Vermot, Les Verts : Les Verts seront très brefs. Si cette résolution peut amener à la réflexion, et ainsi faciliter au maximum l'accès à l'information, et donc également vacciner un maximum de monde sans laisser personne sur le carreau, nous soutiendrons cette résolution à l'unanimité.

Mme Martine Sieber, PS : Je vais lire le texte de M. Stéphane Reichen, excusé ce soir.

« La résolution du POP sur l'accès à la vaccination Covid fait le constat d'une problématique réelle : une partie de la population n'a pas accès à ces divers soutiens. Le groupe socialiste acceptera à l'unanimité la résolution afin de permettre aux personnes rencontrant des difficultés d'être soutenues dans les démarches, ainsi que de fournir une aide directe par l'administration communale.

L'idée d'identifier et de communiquer à la population un service ou un guichet, tant au Locle qu'aux Brenets, dédié à l'accueil et à l'accompagnement dans ce domaine et ce, pour une durée limitée, nous paraît être une excellente proposition.

Cette résolution devrait, à notre sens, être mise en lien avec la question 20-1001 de Mme Zaslowski concernant la commission santé-social, dont le sujet pourrait être repris au plus vite lors de la prochaine convocation de cette commission. »

M. Anthony Von Allmen, PLR : Tout d'abord, nous remercions l'auteur de cette résolution. Si nous pouvons partager les préoccupations émises dans ce texte, il nous semble que les demandes faites ici dépendent davantage de compétences cantonales, à savoir l'organisation de la vaccination et son accès à toutes et tous. A notre sens, la Commune du Locle ne doit pas mettre en oeuvre, de son côté, une sorte d'usine à gaz hors de ses compétences. On demande, par exemple, de traduire les formulaires, les informations, ce qui peut devenir une problématique très large. Il est vrai que nous sommes un petit peu mitigés.

Toutefois, conscients que cette résolution doit pouvoir marquer notre soutien au fait de rendre cette vaccination accessible à tous de la manière la plus large possible, une majorité du groupe PLR acceptera cette résolution, tout en rappelant que les communes du canton de Neuchâtel n'aiment pas lorsque l'Etat leur délègue trop de compétences sans leur donner les moyens financiers. Ici, c'est l'Etat qui assume les moyens financiers pour organiser cette vaccination. A notre sens, les compétences sont donc cantonales. Mais peut-être, en effet, y a-t-il des améliorations à mener dans cette stratégie ou dans la manière dont les choses sont proposées.

Toutefois, de manière générale, cette résolution permet au Conseil communal d'entamer une réflexion, et peut-être également d'assurer un service minimum, par une certaine transversalité ou une certaine ouverture de la part des guichets communaux, à savoir aiguiller les gens de manière assez précise. C'est pour cette raison que nous accepterons cette résolution à la majorité, bien que, à notre sens, les compétences ne soient pas communales mais cantonales, s'agissant de cette problématique de la vaccination.

M. Miguel Perez, directeur du Dicastère des Affaires Sociales, de la Culture et de la Santé (DASCS) : C'est mon collègue Dupraz qui voulait prendre la parole, mais comme il a déjà beaucoup parlé, c'est moi qui le remplace.

Trêve de plaisanterie... Tous ceux qui me regardent de travers, là... C'était un witz ! Vous pouvez aussi faire un petit sourire...

En préambule, nous rappelons à notre législatif que le domaine de la santé est une prérogative cantonale. Cela découle d'une volonté de désenchevêtrer les tâches, afin d'éviter les doublons. Attention : ce n'est pas un cadeau que nous fait l'Etat, mais c'est bel et bien une partie des points de l'imposition cantonale qui sert à rétribuer cette prestation. Cela dit, le domaine de la santé demeure une préoccupation importante du Conseil communal, et on l'a notamment vu sur le dossier hospitalier. Comme le Conseil communal ne s'en lave pas les mains, il est sensible à la problématique soulevée par la dépositaire de la résolution. Aussi, le Conseil communal la remercie, ainsi que ses consorts.

Concernant les freins liés à la maîtrise de la langue, l'Office fédéral de la santé publique, en partenariat avec l'Office fédéral des migrations, a traduit divers documents liés à la Covid-19 en 24 langues qui vont du kurmanji au tigrigna en passant par le tamoul et l'amharique. Ces traductions ont été distribuées tous azimuts, notamment aux assistants sociaux qui s'occupent de ces populations. Les personnes à risque parmi les migrants ont été directement prises en charge par les médecins qui leur sont attribués. Selon un téléphone du jour que j'ai eu avec le Service cantonal des migrations, le SMIG, on n'a pas senti, au sein de cette population, une angoisse particulière, ni même un rush lié à la vaccination. Ce sujet étant planétaire, l'information continue de très bien circuler parmi les migrants car il ne s'agit pas d'un problème de langue, puisque l'on en parle dans tous les pays.

Concernant les freins liés aux démarches techniques et administratives lors de l'inscription à la vaccination, nous sommes également conscients qu'une infime partie de notre population pourrait être écartée de la vaccination suite à une lassitude devant la lourdeur, quand même relative, de l'inscription. Or, nous constatons qu'un maillage fin s'est constitué entre les médecins, les pharmacies, le milieu familial, le personnel des guichets sociaux régionaux, les églises, ainsi qu'une multitude d'associations et de bénévoles. Ce maillage, qui s'est mis en place d'une manière naturelle, permet à la partie la plus démunie de la population de ne pas être oubliée.

D'autre part, il faut relever un autre élément très pragmatique pour la Ville du Locle : notre manque de ressources au sein de l'administration. Il ne suffit pas de décréter que l'on va ouvrir un bureau aux Brenets et un autre au Locle qui vont s'occuper de cette problématique. Le personnel est déjà extrêmement tiraillé entre les différentes tâches qu'il a à faire. Nous n'allons pas encore charger la barque. Toutes ces réflexions nous conduisent à ne pas mettre en place une structure particulière.

Néanmoins, il va sans dire que, même sans cette mise en place, si une personne déboussolée arrive, par exemple, à la Chancellerie, au 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville, ou au Guichet social régional, à Grande-Rue 11, il y aura toujours quelqu'un pour l'accueillir, l'aider et l'orienter, comme il a toujours été pratiqué dans cette commune. Cette Ville n'a pas actuellement les forces pour créer des structures, même temporaires, mais elle permet, grâce à sa petite taille, de garder une approche humaine et de qualité lorsque le besoin s'en fait sentir.

Mme Anne-Lise Debets, POP : Je remercie M. Perez, ainsi que les membres du Conseil général qui ont apporté informations ou soutien à ce texte. Juste par souci de précision, afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur notre demande, je tiens à préciser ici que nous ne ciblons pas la population migrante quand nous parlons de non-maîtrise de la langue française. C'est effectivement un raccourci que je ne ferais pas. Il y a beaucoup de personnes qui ne sont pas forcément issues du domaine de la migration en ville du Locle, mais qui ne maîtrisent tout de même pas la langue française. Tout dépend comment on définit le terme *migrant*.

En effet, je rejoins M. Von Allmen : l'accès à la vaccination est bien de la compétence de l'autorité cantonale. Mais le souci était de s'enquérir auprès de cette même autorité car ayant fait l'exercice, par rapport à des demandes reçues, de trouver des informations en langue étrangère concernant l'actualité suisse sur la pandémie de Covid, je n'ai pas trouvé ces traductions, bien que maîtrisant la langue française.

J'entends bien et je remercie le Conseil communal de sa sensibilité à accueillir toutes les personnes. C'est une solution qui est, bien évidemment, très appréciable. Toutefois, il me semblait nécessaire de préciser ces points pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté qui subsiste dans notre demande.

M. Miguel Perez, directeur du DASCS : Bien entendu, lorsque l'on parle de difficultés à comprendre un texte en français, je me permets de mettre les migrants, dans tous les sens du terme, dans le paquet. Et vous avez devant vous un produit de la migration : *je suis un migrant*. Malgré mon accent !

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Philippe Rouault**, rappelle, à l'attention des nouveaux membres du Conseil général, dont il fait partie, l'article 37, alinéa 2 du règlement général, qui précise que la résolution est une discussion sans effet obligatoire.

DU 28 AVRIL 2021

Toutefois, il est courant de faire voter les résolutions, afin que le Conseil communal connaisse la position du Conseil général.

Ainsi, la **résolution 21-703** est soumise au vote et **acceptée par 23 voix contre 0 et 13 abstentions.**

21-903 – Motion de M. Vivian Bologna et consorts (POP) : Pour le développement de l'offre extrascolaire en faveur de la Jeunesse des Brenets

Le Conseil Communal mandate le service d'animation jeunesse de la commune afin de développer l'offre extrascolaire de proximité pour les adolescents et les jeunes du territoire des Brenets. Une offre prévoyant des activités de loisirs, ainsi que la promotion des jeunes et de leurs projets.

Développement :

Un projet de développement des activités jeunesse aux Brenets avait été initié avant la fusion, sans toutefois d'aboutissement à ce jour.

La jeunesse brenassière ne dispose pas actuellement d'une offre socioculturelle et de loisirs proche de son lieu de vie, comme en bénéficient les jeunes habitant sur le territoire du Locle. Il est primordial d'améliorer l'offre aux Brenets, tant dans un souci d'équité que dans celui de proposer une offre répondant aux besoins de la jeunesse communale dans son ensemble.

La crise sanitaire a démontré de manière insistante la nécessité de lieux de rencontre et d'activités pour les enfants, adolescents et jeunes adultes et la pertinence de l'intervention de professionnels du domaine social auprès d'eux, afin de contribuer au maintien tant de leur bien-être individuel que du vivre-ensemble.

Au Locle, les prestations du CLAAP (Centre de Loisirs et d'Animation de l'Ancienne Poste) sont appréciées et nécessaires, tant celles se déroulant dans les locaux de l'Ancienne Poste que les prestations destinées à la jeunesse en ville, organisées par les partenaires institutionnels que le CLAAP soutient, tels que Open Sundays, Midnight Le Locle ou celles du Service d'Education de Rue.

Il faut aussi relever que dans les prestations proposées, les enfants, adolescents et jeunes adultes sont amenés à se construire, à développer leurs compétences et à s'émanciper par la réalisation de leurs projets. Ils ne sont alors pas de simples « consommateurs » d'activités et d'évènements, mais ont l'occasion d'exercer pleinement leur citoyenneté en contribuant à la dynamique de leur ville, grâce à l'accompagnement des animateurs, à l'instar de la rénovation du skate-park du Locle, la réalisation des jeux à la Place du marché, l'amélioration du terrain de bicross, l'animation de la place des Jeanneret par les jeunes durant l'été ou encore les activités du parlement des jeunes.

Enfin, un dernier point mérite d'être relevé : une bonne offre destinée aux jeunes, et donc aux familles, et le travail de prévention quant au vivre-ensemble ont un impact positif sur l'attractivité de la commune.

Mme Anne-Lise Debets, POP : Au vu de mes fonctions au sein de la ville du Locle et, plus spécifiquement, au sein du CLAAP, je me récus dans le cadre de cette intervention.

M. Vivian Bologna, POP : Je ne vais pas revenir sur le développement de notre motion, mais m'en tenir à quelques éléments.

On a coutume de dire que les jeunes sont notre futur. Alors, offrons-leur encore davantage de perspectives en adaptant notre politique de jeunesse au nouveau bassin de population, en élargissant les prestations de la commune sur le territoire des Brenets.

DU 28 AVRIL 2021

Il n'est pas inutile de rappeler qu'avec le soutien du Service de la jeunesse, les enfants, les adolescents et les jeunes adultes mettent sur pied des projets qui profitent à toutes et tous. J'en citerai quelques-uns :

- l'installation d'un espace de musique autogéré,
- la rénovation du skate-park,
- l'amélioration du terrain de bicross.

Ce n'est qu'une petite partie des projets réalisés avec succès par des jeunes de la commune. Ils et elles se développent, s'émancipent et deviennent des citoyens et citoyennes actifs. Une commune qui peut compter sur ses jeunes est une commune vivante et dynamique.

En conclusion, donner un coup de pouce à notre jeunesse, c'est lui montrer qu'on compte sur elle, c'est miser sur l'avenir.

M. Romain Vermot, Les Verts : Les Verts remercient le motionnaire pour sa proposition de mieux intégrer Les Brenets à l'actuel Service d'animation jeunesse.

Comme le souligne le texte, un projet de développement des activités jeunesse aux Brenets avait été initié avant la fusion. Nous avons là l'occasion de donner suite à cette belle ambition, mais également de créer une magnifique synergie entre les différents acteurs de la vie extrascolaire socioculturelle des deux communes maintenant réunies.

Evidemment, et c'est très important pour notre groupe, le but n'est pas de supprimer ce qui existe déjà en centralisant tout. On pense, par exemple, à l'excellent travail effectué par la Fondation de l'enfance des Brenets qui, avec le partenariat de certains parents, organise des événements tels que la fête d'Halloween, la Saint-Nicolas et une pléthore d'autres activités.

Si nous avons l'assurance du motionnaire ainsi que du Conseil communal, que ce possible regroupement se fera dans le respect et la pérennité des structures déjà mises en place, nous accepterons la motion à l'unanimité.

Mme Sarah Favre-Bulle, PLR : Le groupe PLR a bien pris connaissance de cette demande d'étude sur l'ouverture d'une antenne CLAAP aux Brenets et certains points nous chagrinent. Sur le fond, le groupe trouve très bien de vouloir dynamiser la jeunesse brenassière. Cependant, il ne faut pas que cela engendre des coûts supplémentaires.

Notre première interrogation : la fusion signifie-t-elle automatiquement d'avoir des prestations à double ? En effet, de telles prestations coûtent déjà cher à la collectivité et nous savons que la commune ne peut se le permettre.

Deuxièmement : la jeunesse brenassière est-elle demandeuse d'une telle offre ? Ne serait-il pas envisageable de décentraliser de temps en temps les activités du CLAAP aux Brenets ? Cela créerait une dynamique intéressante pour cette nouvelle commune.

Ainsi, une telle demande est délicate à accepter.

Mme Corine Bolay Mercier, PS : Le groupe socialiste accepte à l'unanimité la motion déposée par le POP.

La proposition de développer l'offre pour les jeunes et l'offre extrascolaire de proximité pour les adolescents et les jeunes du territoire des Brenets nous paraît pertinente. La motion

évoque le Service d'animation jeunesse, mais il s'agit plutôt du CLAAP. Y a-t-il vraiment un tel service interne à la ville, aujourd'hui au Locle ?

Un point nous paraît important : il s'agit du travail en réseau. Nous espérons que les acteurs loclois qui s'occuperont de cette motion questionneront les jeunes des Brenets. En cela, nous reprenons également les propos du PLR, c'est-à-dire savoir quels sont les besoins des jeunes des Brenets. Cela pourrait, par exemple, se faire via un sondage.

Toujours dans cette idée, il est aussi important pour nous de travailler en réseau, avec les autres professionnels, par exemple ceux de la ville de La Chaux-de-Fonds ou de Neuchâtel. Neuchâtel vient d'ailleurs de nommer une déléguée à la jeunesse. Il s'agit de ne pas tout refaire chez nous, mais de s'inspirer et de voir ce qui peut être fait lors d'une fusion de communes, plutôt que de se dire que tout doit être doublé.

Pour nous, il est important de voir si des activités existantes, celles du CLAAP, sont suffisantes, s'il est possible d'en décentraliser une partie ou s'il faut en proposer de nouvelles, partant du principe qu'il y a de nouveaux lieux magiques à découvrir, pour la jeunesse locloise également comme, par exemple, les rives du Doubs.

Soutenir les jeunes, c'est aussi, pour nous, donner suite à un postulat, qui avait été déposé par le PLR, sauf erreur, pour développer le Noctambus jusqu'aux Brenets, ce qui pourrait aussi faire partie de l'étude de cette motion.

M. Jean-Paul Wettstein, directeur du Dicastère de la Jeunesse, des Institutions Parascolaires et de la Sécurité (DJIPS) : Je peux déjà rassurer l'intervenant popiste : nous avons l'intention de faire quelque chose avec les jeunes des Brenets. Mais cela ne va pas être si simple. Par exemple, si nous avons 80 jeunes qui arrivent au CLAAP, proportionnellement ce serait 8 aux Brenets. Si, lors du Midnight ou de l'OpenSunday, nous avons 40 jeunes, ce serait plutôt 4. Nous n'allons donc pas pouvoir tout simplement transposer aux Brenets ce que nous faisons.

Toutefois, ce que nous voulons, c'est bien proposer une offre qui corresponde aux besoins. Il est clair qu'il y a une différence fondamentale entre un jeune des Brenets qui a la chance de pouvoir aller directement au lac en sortant de l'école et un jeune du centre-ville. On sait que la mer commence aux égouts, mais ce n'est pas tout à fait la même chose. Le but est donc bel et bien de renforcer ce que nous faisons.

D'autre part, il est juste que nous n'avons pas de service de la jeunesse. C'est assez hétéroclite : nous avons le CLAAP d'un côté, nous avons le Midnight, l'OpenSunday. Enfin, ce n'est pas encore regroupé, c'était prévu, mais cela n'a pas été fait pour l'instant.

En fonction de ce qui a été dit, le Conseil communal est tout à fait d'accord d'étudier le sujet. C'est pour cela que je ne vais pas donner de réponses aux questions qui ont déjà été posées, le but étant de donner la réponse après étude. Cependant, nous pouvons vous assurer que ce que nous souhaitons, c'est qu'il y ait une offre aux Brenets qui corresponde aux besoins et qui soit réalisée avec ce que nous avons, sans réinventer la roue. Nous n'allons pas faire un deuxième CLAAP, nous n'allons pas faire une deuxième Musique scolaire, mais nous allons tout faire pour que les jeunes des Brenets puissent s'éclater autant que nos jeunes ici.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Philippe Rouault**, soumet au vote la **motion 21-903**, laquelle est **acceptée par 24 voix contre 0 et 11 abstentions**.

21-904 – Motion de Mme Priscille Hoesli et consorts (Les Verts) : Petite route de campagne ou rallye de Corse ?

Nous avons la chance d'avoir sur notre commune de nombreuses jolies petites routes de campagne qui sont utilisées par de nombreuses personnes : des marcheurs, des cyclistes, des enfants des fermes en bordure de route, des camping-cars, des personnes qui se rendent au travail et qui veulent gagner du temps, etc.

L'année 2020 a vu une augmentation notoire du nombre de touristes dans notre région et nos routes de campagne sont de plus en plus utilisées par ceux-ci.

Ces routes ne sont pas conçues pour rouler à 80 km/h, la visibilité y est réduite et il y a beaucoup d'endroits où l'on ne peut pas croiser.

Malheureusement beaucoup de véhicules pressés roulent trop vite ce qui met en danger les autres utilisateurs.

Il nous semble important de sécuriser ces routes pour le bien de tous et c'est la raison pour laquelle nous demandons de pouvoir limiter la vitesse des usagers à 50 km/h. Cela permettra aussi d'effectuer des contrôles ou de poser des ralentisseurs, à l'image de nombreux quartiers résidentiels.

Mme Priscille Hösli, Les Verts : Cette motion regroupe deux sujets qui, à mon sens, sont très importants : la sécurité routière et le tourisme. Pour la sécurité routière, quoi de plus efficace que de lever le pied ? Pour le tourisme, il est essentiel d'avoir des petites routes sûres pour tous les usagers. Encore plus maintenant que nous faisons partie du Parc du Doubs. C'était d'ailleurs la volonté de l'ancien Conseil communal des Brenets, qui avait déjà travaillé avec la commune des Planchettes, laquelle souhaitait également mettre ses petites routes à 50 km/h.

J'aimerais aussi citer en exemple le canton des Grisons, qui est un canton très apprécié des touristes où toutes les routes qui traversent les villes et les villages sont à 30 km/h. J'ajouterai que nous avons indiqué 50 km/h, mais nous avons conscience qu'il est possible de rouler un peu plus vite sur certains tronçons, à certains endroits. Nous ne sommes pas fermés à une étude pour adapter la vitesse, mais en tout cas pour la réduire sur nos routes de campagne.

M. Gérard Santschi, PS : Nous aurons peu de choses à ajouter. Nous pensons que la motion a été bien écrite et bien développée ce soir, donc nous serons brefs.

Le groupe socialiste acceptera cette motion. Il nous semble primordial de garantir la sécurité sur ces petites routes de campagne. Il est important, à nos yeux, que toutes les petites routes de campagne de la nouvelle commune soient incluses dans cette étude.

Il serait intéressant, voire plus, obligatoire, comme l'intervenante des Verts nous le disait tout à l'heure, que toutes les communes avoisinantes soient consultées sur d'éventuels tronçons communs, que ce soient Les Planchettes, La Chaux-de-Fonds, La Brévine, Le Cerneux-Péquignot, j'inclus un petit peu tout, et pourquoi pas La Sagne. Je ne me suis pas amusé à regarder s'il y avait beaucoup de tronçons communs au Locle et à La Sagne mais il nous semble qu'une politique globale sur l'ensemble des Montagnes neuchâteloises pourrait être un plus. Les Montagnes neuchâteloises qui sécurisent les petites routes de montagne ou les petites routes de la région : cela pourrait être utilisé par un service de promotion, par exemple. Le groupe socialiste acceptera cette motion à l'unanimité.

M. Jean-Marie Rotzer, POP : Le groupe POP trouve que l'idée est bonne. Elle donne un bon signal, même si les routes en question sont étroites et qu'il nous semble difficile d'y rouler de façon responsable.

Nous nous posons aussi la question de la légalité du 50 km/h hors localité. N'est-ce pas plutôt 60 km/h ? La pose de ralentisseurs nous semble aussi compliquée au vu de l'important kilométrage de ces routes de campagne. Mais ce sont des questions auxquelles devra répondre le Conseil communal si la motion est acceptée, motion que nous accepterons à l'unanimité.

M. François Chopard, PLR : Le groupe PLR a pris connaissance avec attention de la motion 21-904 intitulée « Petite route de campagne ou rallye de Corse ? ».

Si nous comprenons les craintes de la motionnaire, et qu'il peut arriver, parfois, que certains usagers roulent à des vitesses non adaptées à la situation, nous pensons qu'il ne faut pas non plus peindre le diable sur la muraille.

Une limitation à 50 km/h de toutes les routes de campagne ne nous semble pas appropriée. La majeure partie des usagers conduisent de manière responsable et roulent à des vitesses adaptées à chaque situation. Rouler à plus de 50 km/h sur une ligne droite où il n'y a personne ne constitue pas forcément un danger. Nous sommes d'avis qu'il faut agir de manière pragmatique. Des mesures de limitation de vitesse devraient être prises de manière ciblée, dans les endroits critiques et où il y a des abus.

Par exemple, s'il y a des abus sur un tronçon de route qui passe juste devant une maison où il y a des enfants, on peut imaginer mettre en place une limitation dans ce secteur et éventuellement ajouter, si nécessaire, un panneau « Attention aux enfants ». Mais ces mesures doivent se limiter aux secteurs critiques et ne pas être généralisées. De plus, nous sommes d'avis que des mesures ciblées seraient sans doute mieux respectées qu'une limitation généralisée.

Il faut également rappeler que le Service du domaine public est présent pour veiller à la sécurité de chacun dans chaque cas particulier, et cela également sur les routes de campagne.

Dans la motion, il est également dit qu'une limitation pourrait permettre de poser des ralentisseurs. Les routes de campagnes sont utilisées quotidiennement par de multiples véhicules agricoles portant ou tractant des machines. Lorsqu'un convoi agricole franchit un ralentisseur type « dos-d'âne », même à la vitesse du pas, cela a un effet démultiplié sur le véhicule par rapport à une voiture. Ainsi, la pose de ce type de ralentisseurs sur les routes de campagne devrait être effectuée avec modération et ne pas être généralisée.

La majeure partie du groupe PLR refusera cette motion et une partie s'abstiendra.

M. Jean-Paul Wettstein, directeur du DJIPS : Pour paraphraser mon collègue Dupraz, je vous dirai : « Le Conseil communal vous remercie d'avoir déposé cette motion ». Nous vous remercions car nous sommes effectivement en train d'étudier ces choses-là. Il y avait même un projet, entre Les Brenets et Le Locle, qui envisageait de tout limiter à 50 km/h. En commençant d'étudier cette question, nous avons vu que ce n'était pas aussi simple que cela. Beaucoup de choses ont déjà été dites et cette question mérite d'être étudiée pour prendre de bonnes décisions.

Pour votre information, il y a quinze jours nous avons reçu un courrier d'une personne habitant au bord de la route qui nous expliquait que, depuis le début de l'année, cinq de ses

chats avaient déjà été écrasés. Ce n'est juste pas possible. Nous avons évidemment pris des mesures immédiatement dans le secteur où cela nous a été signalé.

Cela vaut la peine d'étudier cette problématique et de ne pas vous donner de réponses directes, par exemple dire que tout sera limité à 50 km/h ou que des ralentisseurs seront posés. Le but est d'obtenir la sécurité et la sécurité passe également par une diminution du trafic. Sur les routes de campagne, qui ne sont pas des routes pour rouler trop vite, il ne faut pas oublier qu'il n'y a pas seulement les automobilistes : comme on l'a dit, il y a aussi des piétons, des agriculteurs. Il faut donc prendre de bonnes mesures. Aussi, nous allons étudier cela en vous remerciant d'avoir déposé la motion.

M. Anthony Von Allmen, PLR : J'ai quand même une question à l'attention du Conseil communal. J'aimerais bien qu'il nous donne peut-être une piste de réponse avant que nous nous positionnions sur cette motion. Cette motion répond-elle à un besoin sécuritaire, donc est-ce que des statistiques de problèmes sont relayées au niveau du SDP ou de la Police cantonale ? Ou bien, est-ce que l'on a affaire ici à un caprice de bobos qui habitent à la campagne ? J'aimerais bien avoir une réponse avant que nous nous positionnions sur cette motion.

M. Jean-Paul Wettstein, directeur du DJIPS : Je crois qu'en ayant informé avoir reçu un courrier d'une personne qui dit que cinq de ses chats se sont fait écraser, cela veut dire qu'il y a des voitures qui roulent trop vite. Et c'est cela que nous devons étudier : est-ce que c'est juste un endroit qui est concerné ou est-ce qu'il y a beaucoup d'endroits où les gens se sentent totalement désécurisés ? Nous n'avons pas les réponses à ces questions. En effet, tant qu'il n'y aura pas eu d'accident, on ne va pas nous dire grand-chose.

Je sais : un chat, ce n'est pas un enfant. Mais cela montre simplement qu'il y a des endroits où cela ne va pas, et c'est pour cette raison que nous voulons faire quelque chose de bien. Mais pour répondre très clairement à l'intervention de... « monsieur PLR », on n'ose plus dire les noms, cela devient compliqué ! – ...l'intervention du rapporteur du groupe PLR, nous n'avons reçu aucune remarque du SDP ou de la gendarmerie. Il n'y a pas eu beaucoup de contrôles de vitesse. Donc, effectivement, si l'on s'en tient à cela, on ne fait rien. En regardant ce qui se passe, nous voulons faire quelque chose d'intelligent pour éviter qu'un drame se produise.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Philippe Rouault**, soumet au vote la **motion 21-904**, laquelle est **acceptée par 20 voix contre 12 et 5 abstentions**.

21-905 – Motion de M. Stéphane Reichen et consorts (PS) : Pour un plan de relance en faveur des acteurs locaux : accompagnons la sortie de la crise pandémique !

Dans le cadre de la sortie de la crise sanitaire, que nous espérons pour bientôt, nous demandons au Conseil communal de proposer un plan de relance afin que le retour à la « normale » profite rapidement avant tout aux acteurs locaux, en incluant un volet de soutien aux catégories les plus fragiles de notre population.

L'une des caractéristiques de la crise sanitaire est l'évolution rapide et imprévisible de notre environnement. Ce qui était vrai hier ne l'est plus aujourd'hui et la situation sera encore différente demain. C'est pourquoi il nous apparaît essentiel de travailler sans attendre à la sortie de la crise et d'anticiper tout ce qu'il est possible d'anticiper, notamment dans le soutien de celles et ceux qui ont le plus souffert de cette situation exceptionnelle.

La stricte application des gestes barrières, le semi-confinement et les débuts de la vaccination nous laissent penser que bientôt la COVID 19 sera derrière nous. Toutefois, sans une action volontariste des pouvoirs publics, il est plus que probable que ce sentiment de soulagement ne soit qu'éphémère.

Si nous sommes conscients que les collectivités publiques ont déjà fait énormément, tous ces efforts pourraient être réduits à néant si les mesures d'accompagnement au sortir de la crise ne sont pas soigneusement planifiées.

Les effets positifs d'un redémarrage risquent de ne pas être immédiats. Certains acteurs locaux pourraient ne plus pouvoir attendre davantage sans devoir déposer le bilan. Par ailleurs, comme dans toute crise, la pandémie a permis de développer certains comportements vertueux que nous espérons voir perdurer. Pensons à la place faite par la population aux producteurs locaux, à la prise de conscience de l'intérêt de pouvoir disposer de circuits courts ou encore à la découverte de la Suisse et de ses trésors pendant les vacances.

Nos défis : comment contribuer à inciter tout un chacun à continuer à faire ses courses de ce côté-ci de la frontière, comment contribuer à ce que nos concitoyens continuent de donner la priorité aux producteurs locaux ? Comment faire pour soutenir l'offre culturelle et les manifestations sportives ? Comment inciter notre population à sortir, aller sans crainte au restaurant, se rendre dans les magasins et consommer local plutôt que de continuer, par habitude, à commander ses achats sur internet ?

Nous émettons ci-dessous quelques idées qui pourraient contribuer au plan de relance local.

Nous pourrions proposer des bons d'achat ou une monnaie locale profitables aux commerces locaux comme cela avait été fait aux Brenets où pour l'achat de 100 bruinets d'une valeur de 100 francs, vous receviez 110 bruinets à dépenser dans les commerces locaux. Cette action pourrait se faire en collaboration avec les commerces.

Une autre piste serait de donner la gratuité ou des rabais significatifs pour des locations de salles, patinoire, etc., aux associations sportives et culturelles de notre commune pour des manifestations en 2021 et 2022 permettant ainsi de redonner un nouveau souffle aux prochains événements qui devront certainement se dérouler en respectant des normes strictes en termes de spectateurs, aération ou encore de distanciation sociale.

Pour les commerçants, serait-il possible de les inciter à prendre possession d'une petite partie du trottoir devant leur commerce afin de recréer une dynamique pour notre ville et notre village ?

À titre d'exemple de réalisation concrète, citons la ville de Lausanne qui vient de lancer un appel à projets intitulé « Découvertes culturelles » destiné aux artistes professionnels. Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre du plan de relance, vise à favoriser l'accès à la culture en permettant à des crèches, des centres de rencontres et d'autres structures communales d'ouvrir leurs portes à différentes productions artistiques. Ne pourrions-nous pas nous inspirer et développer un tel concept pour notre commune ?

Ne disposant pas de moyens infinis, nos institutions publiques devront faire preuve de créativité pour que les soutiens engagés aient un effet multiplicateur et répondent par ailleurs à des objectifs que notre commune s'était par ailleurs déjà fixés.

L'enjeu est immense, et il l'est pour toute commune, tout canton et toute nation ! Et le temps est court, il nous faudra être extrêmement réactifs pour ne pas rester sur le quai de gare. C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal de proposer un plan de relance afin qu'un retour à la « normale » profite rapidement, avant tout, aux acteurs locaux.

Dans le cadre de la réponse à cette motion, nous souhaitons que le Conseil communal travaille en collaboration avec les autres communes et les autorités cantonales.

M. David Taillard, PS : Comme M. Reichen est excusé, il m'a transmis son texte.

« Dans l'espoir d'une sortie rapide de la crise sanitaire, nous demandons au Conseil communal de proposer un plan de relance afin que le retour à la « normale » profite rapidement avant tout aux acteurs locaux, en incluant un volet de soutien aux catégories les plus fragiles de notre population.

Il nous apparaît essentiel de travailler sans attendre à la sortie de la crise et d'anticiper tout ce qu'il est possible d'anticiper, notamment dans le soutien de celles et ceux qui ont le plus souffert de cette situation exceptionnelle.

La rapidité de la vaccination dans notre canton nous laisse à penser que bientôt, la Covid-19 sera derrière nous. Toutefois, sans une action volontariste des pouvoirs publics, il est plus que probable que ce sentiment de soulagement ne soit qu'éphémère.

Si nous sommes conscients que les collectivités publiques ont déjà fait énormément, tous ces efforts pourraient être réduits à néant si les mesures d'accompagnement au sortir de la crise ne sont pas soigneusement planifiées.

Les effets positifs d'un redémarrage risquent de ne pas être immédiats : certains acteurs locaux pourraient ne plus pouvoir attendre davantage sans devoir déposer le bilan. Comme dans toute crise, la pandémie a permis de développer certains comportements vertueux que nous espérons voir perdurer. Pensons à la place faite par la population aux producteurs locaux, à la prise de conscience de l'intérêt de pouvoir disposer de circuits courts, ou encore à la découverte de la Suisse et de ses trésors pendant les vacances. Sur ce dernier point, notre commune a particulièrement été visitée lors de l'année écoulée.

Nous émettons ici quelques propositions qui pourraient contribuer au plan de relance local.

L'instauration de bons ou d'une monnaie afin de favoriser l'achat local avec une plus-value de quelques pourcents par tranche à définir. Par exemple, cela avait été fait l'année dernière aux Brenets où pour l'achat de 100 bruinets d'une valeur de CHF 100, vous receviez 110 bruinets à dépenser dans les commerces locaux. Cette action pourrait aussi profiter aux plus démunis, qui se verraient ainsi avoir 10% de pouvoir d'achat en plus.

Une autre proposition serait la gratuité ou des rabais significatifs pour des locations de salles, patinoire, etc., aux associations sportives et culturelles de notre commune pour des manifestations en 2021 et 2022, permettant ainsi de redonner un nouveau souffle aux prochains événements qui devront certainement se dérouler en respectant des normes strictes en termes de spectateurs, aération ou encore de distanciation sociale.

L'incitation aux commerces, sans taxes supplémentaires, à pouvoir jouir d'une partie de trottoir devant leur enseigne pourrait aussi dynamiser le centre de notre ville et de notre village.

Pourquoi ne pas reprendre l'exemple de Viteos où les employés ont été récompensés par un bon d'achat de CHF 50.- à faire valoir dans les commerces locaux, pour les remercier et soutenir le commerce local.

Nous savons aussi que notre ville abrite de nombreux et nombreuses artistes professionnels. Nous proposons ici, afin de s'inscrire dans un plan de relance culturelle, de pouvoir ouvrir les portes des structures communales, par exemple le CLAAP, pré- et parascolaire, école, etc., afin de favoriser l'accès à la culture.

L'enjeu est immense, et il l'est pour toute commune, tout canton et toute nation. Et le temps est court, il nous faudra être extrêmement réactifs. C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal de proposer un plan de relance afin qu'un retour à la « normale » profite rapidement, avant tout, aux acteurs locaux.

Cette motion a été déposée dans les Conseils généraux des communes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel et n'a pas été combattue par le Conseil communal. Nous espérons trouver ici le même accueil. »

M. Nicolas Aubert, PLR : La motion de Stéphane Reichen et consorts a bien retenu toute l'attention du groupe PLR, qui a été quand même surpris et interpellé par la forme, à savoir l'outil utilisé, en l'occurrence la motion. Au vu de l'urgence, il lui apparaît que déposer une motion, soit une demande d'étude dont le résultat pourrait parvenir dans les deux ans, sur les bureaux des conseillers généraux, n'est pas des plus adaptée.

Par ailleurs, le groupe PLR relève que le Conseil communal n'a pas attendu le Conseil général pour réagir à la crise, notamment en proposant aux citoyens locaux une loterie, dotée de CHF 30'000.- de bons au CID. D'autre part, des diminutions de loyer ont été accordées pour certains acteurs locaux. Toujours est-il que, lorsque l'on voit les bouteilles d'Evian sur nos tables, on se dit que le soutien du Conseil communal aux acteurs locaux n'est pas encore total et que, peut-être, cette motion l'aidera à finaliser ce point.

Le groupe PLR, bien évidemment, est favorable à un plan de relance, à un plan de soutien. Il l'a encore démontré durant sa campagne actuelle, en acquérant lui-même des bons auprès du CID pour CHF 6'000.-. Le groupe PLR soutiendra donc cette motion, en espérant qu'il en sera fait le meilleur des usages par le Conseil communal et qu'il ne sera pas attendu deux ans pour donner une réponse.

M. Romain Vermot, Les Verts : Les Verts remercient le motionnaire pour son texte, qu'ils accepteront certainement. Toutefois, on se heurte un tout petit peu au dilemme du fond et de la forme.

Sur le fond, nous ne pouvons que saluer et encourager à suivre les nombreux points cités ici. Ce n'est pas parce que la situation sanitaire s'améliore que les lourdes marques laissées par plusieurs années de pandémie disparaîtront du jour au lendemain.

A tous les niveaux, qu'ils soient politiques ou citoyens, le soutien à ceux en difficulté doit être maintenu. Evidemment, il nous semble primordial de pérenniser les bonnes habitudes prises par une partie de la population, qui tend à consommer mieux et de façon locale.

Sur la forme, à notre avis, le texte est quand même un peu lourd, confus et tend, comme l'a rappelé le préopinant PLR, à enfoncer des portes déjà ouvertes. On peine un peu à se retrouver dans une avalanche de propositions, qui partent tous azimuts, certaines n'étant pas du ressort du Conseil communal, d'autres, comme la création de la monnaie locale, demandant une mûre réflexion, elles ne pourront pas être mises en place rapidement. D'autres encore sont superflues car déjà appliquées par la commune. On pense, par exemple, à la gratuité, aux rabais accordés aux sociétés locales qui en font la demande, ou au concours dernièrement mis en place par la Ville du Locle.

Pour clarifier un peu la position du groupe, nous accepterons le texte s'il se limite à son dernier paragraphe, c'est-à-dire, je cite : « (...) nous demandons au Conseil communal de proposer un plan de relance afin qu'un retour à la « normale » profite rapidement, avant tout, aux acteurs locaux. »

En effet, si l'Exécutif doit étudier et répondre à l'ensemble des pistes évoquées par le motionnaire, le souhait d'extrême réactivité risque d'être un peu compromis.

M. Jean-Marie Rotzer, POP : Le groupe POP soutiendra aussi cette motion, qui comporte de nombreuses pistes et certaines bonnes idées. Par contre, la monnaie locale ne rencontre pas l'unanimité au sein de notre groupe. Certaines pistes méritent certainement d'être étudiées, tout en tenant compte des possibilités financières de la commune. Comme le PLR, nous nous demandons aussi, au vu de l'urgence, si c'est le bon outil qui est utilisé ici. En effet, deux ans pour répondre, c'est long. Le groupe POP acceptera, en principe, cette motion.

M. Claude Dubois, directeur du Dicastère des Energies, des Finances et des Ressources humaines (DEFRH) : Beaucoup de choses ont déjà été évoquées par les préopinants dans le cadre de leurs interventions et je vais essayer de ne pas répéter ce qui a été dit.

Nous ne pouvons pas être contre le texte « Pour un plan de relance en faveur des acteurs locaux : accompagnons la sortie de la crise pandémique », dans le sens où nous sommes tous concernés d'une manière ou d'une autre. Il est important de prendre en compte certaines problématiques touchant aux personnes.

Par contre, il est vrai que le texte est assez contraignant, dans le sens où il donne, ou impose, certaines solutions que nous pouvons ou non prendre en compte. Par exemple : sauver la catégorie fragile de notre population tout en sachant que les services sociaux sont déjà très actifs et font le maximum pour entrer en matière. Il y a là un filet social qui fait que le système mis en place devrait normalement suffire pour pouvoir soulager cette catégorie de personnes.

Concernant les risques de faillites, le problème est de savoir quand aider, qui aider et dans quelles limites. En effet, si nous aidons quelqu'un et le sauvons de la faillite, il y a une chaîne qui peut se mettre en place. Par contre, définir les conditions cadres pour faciliter l'activité des petits commerces est aussi notre but et nous y travaillons. Cela n'a pas été dit mais nous avons octroyé la gratuité des terrasses pour les restaurants en 2020 et 2021. C'est un coup de pouce qui est très, très apprécié. En tout cas, personne ne s'est plaint de cette mesure.

Par contre, il faut savoir aussi que si des commerçants décidaient d'étendre un peu la surface de leur commerce et de mettre en place un stand pour essayer d'attirer le chaland pour susciter l'intérêt, nous étudierions cette question de manière tout à fait pragmatique. Nous serions alors confrontés davantage à des problèmes liés à la sécurité, le trottoir devant rester assez large pour que les piétons puissent y déambuler, qu'à la problématique de taxer le domaine public.

Concernant l'extension de la monnaie locale, il y a effectivement une réflexion, mais son instauration peut être contre-productive. Mais nous pouvons aussi trouver des systèmes de bons à mettre en place.

S'agissant des locations de salles, nous sommes déjà très, très, très généreux. Nous ne nous voyons pas payer les sociétés pour qu'elles utilisent nos infrastructures. La marge de manœuvre est ici relativement faible.

L'enjeu est immense : il l'est, bien sûr, pour les communes, le canton et toute la nation. Il faut savoir que les mesures sont prises au niveau fédéral, les cantons les complètent avec des systèmes d'aide. Ce sont les décisions qui, à la base, empêchent les gens de travailler. Cela ne dépend pas de la commune. Sans être spectateurs, nous faisons ce que nous pouvons avec notre capacité financière qui est relativement tenue par les temps qui courent.

Pour vous donner un petit exemple, nous en discuterons dans le cadre de la commission financière, l'impact du Covid-19 représente, pour la commune, un coût net de CHF 2'162'000.-. Nous avons, certes, quelques économies liées à une activité beaucoup plus réduite, mais il faut savoir que, s'agissant des recettes, nous avons quasiment atteint le fond au niveau des impôts des personnes morales : nous avons 2,3 millions de recettes. Dans un budget comme le nôtre, ce sont des montants très, très importants, pour lesquels nous ne pouvons pas faire de miracles.

Par contre, le Conseil communal comprend bien le message du Conseil général et ne va pas s'opposer à cette proposition. Il fera en sorte d'être réactif et de trouver des solutions qui soulagent le plus grand nombre d'entre nous.

S'agissant de la conclusion demandant que le Conseil communal travaille en collaboration avec les autres communes et les autorités cantonales, nous le faisons d'une certaine manière. Mais s'il fallait commencer à se coordonner pour avoir tous à peu près la même perception de l'aide, cela risquerait de prendre passablement de temps. Nous allons donc essayer de trouver des solutions locales et brenassières, de façon à pouvoir entrer en matière et trouver des idées originales permettant à notre population de sortir la tête haute de cette crise qui perdure depuis beaucoup trop longtemps.

M. Gérard Santschi, PS : Je serai bref, mais j'aimerais répondre à l'une ou l'autre remarque des différents intervenants. Nous vous remercions déjà d'accepter le principe de la motion. Je vous rappelle que la motion est véritablement une demande d'étude. Je prends un exemple : si quelqu'un dépose un jour une motion pour une piscine couverte, huit lignes d'eau, 50 m, et que le résultat de l'étude du Conseil communal est six lignes, 25 m, pour

nous, on est dans l'esprit de la motion. A notre sens, ce qui figure dans le texte n'est pas contraignant à 100%, il y a quand même une certaine marge de manœuvre pour le Conseil communal.

Pourquoi avoir choisi l'outil de la motion pour déposer ? C'est parce qu'il y a quand même quelque chose d'un tout petit peu contraignant. Même si l'on sait que les motions, dans tous les législatifs, ne sont pas toujours traitées dans le temps imparti, on peut avoir une réponse partielle à celle-ci à la rentrée d'août. Il est clair que nous n'allons pas attendre deux ans, ou plus, pour avoir des réponses. Nous savons pertinemment que le Conseil communal n'a pas rien fait, qu'il ne fait pas rien pour les sociétés.

Nous aimerions aussi préciser que ce texte a été déposé dans les trois villes et que le texte de base était identique. Nous n'avons pas eu trois séances pour le réécrire avec les spécificités locales, c'est pour cela qu'il y a des répétitions, il y a des choses absolument évidentes.

Dans ce cadre-là, il est aussi clair que certains points mériteraient, à eux seuls, de figurer en termes de motion. Nous avons indiqué beaucoup de choses, cela peut paraître peut-être un petit peu fouillis, mais cela permet d'avoir quelque chose d'écrit plutôt que d'annoncer simplement deux, trois choses au micro et on oublie.

Je crois avoir fait le tour. Le but était vraiment d'apporter quelques précisions. Nous vous remercions encore, ainsi que le Conseil communal, de l'accueil que vous réservez, sur le fond, à la motion.

Le président, **M. Philippe Rouault**, demande si les propos du rapporteur du groupe des Verts peuvent être interprétés comme un amendement, puisqu'il a terminé son intervention en disant que le groupe souhaiterait que le texte de la motion se limite à son dernier paragraphe. Il est répondu à sa question par la négative.

Soumise au vote, la **motion 21-905** est **acceptée par 37 voix contre 0 et 1 abstention.**

DU 28 AVRIL 2021

21-1001 – Question De Mme Suzanne Zaslowski et consorts (POP) : À quand la convocation de la commission santé-social ?

Depuis le début de l'année, plusieurs commissions se sont réunies pour aborder les préoccupations de la population. Pour des raisons évidentes, c'est surtout la crise sanitaire qui est au cœur de toutes les discussions, à savoir politiques, familiales, etc.

Nous constatons avec regret que la commission santé-social n'a toujours pas été convoquée malgré le contexte de crise sanitaire aiguë. Notre question est : le conseiller communal chargé de l'Action sociale peut-il nous dire s'il pense convoquer prochainement la commission santé-social ?

Merci pour votre attention.

M. Miguel Perez, directeur du DASCS : Le conseiller communal en charge de l'Action sociale et de la santé, c'est-à-dire moi, est très heureux de dire à Mme Zaslowski que nous allons réunir cette Commission santé-social avant cet été.

La séance est levée à 22h00.

Le secrétaire-rédacteur,
P. Martinelli

Le président,
P. Rouault

Le secrétaire,
P. Surdez